

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS SUR L'INCLUSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE LOS ANGELES SUR LA MIGRATION ET LA PROTECTION.

JUIN 2024

SECRETARIAT TECHNIQUE

1. Établir un secrétariat technique dédié à la coordination et à la mise en œuvre de la Déclaration de Los Angeles d'ici la fin de 2024. Ce secrétariat doit inclure les organisations de la société civile (OSC) dans sa conception et sa structure formelle.

RÉUNIONS DE HAUT NIVEAU

2. Garantir la participation substantielle des OSC, du milieu universitaire et des groupes dirigés par des réfugiés et des migrants à toutes les réunions de haut niveau de la Déclaration de Los Angeles.

- Créer un processus d'inscription public pour la participation des OSC, avec des critères de sélection et des mécanismes transparents.
- Assurer la participation des prestataires de services, ainsi que des organisations de recherche et de plaidoyer aux niveaux local, national et régional, en particulier les organisations dirigées par des autochtones, des réfugiés, des migrants et des afro-descendants pouvant fournir une expertise technique et parler des expériences de terrain des populations affectées.

PILIERS

3. Réactiver le Pilier IV, qui met l'accent sur la promotion d'une réponse d'urgence coordonnée aux crises et n'a pas fait l'objet d'engagements depuis le lancement de la Déclaration de Los Angeles.

COMITÉS DES PAQUETS DE MESURES

4. Nommer un représentant désigné de la société civile pour chaque comité de paquet de mesures afin d'assurer l'inclusion et la représentation.

- Partager le nom et les coordonnées des coordinateurs des comités des paquets de mesures avec le représentant désigné de la société civile pour suivre les propositions et recommandations.

5. Organiser des sessions d'information semestrielles où le comité de chaque paquet de mesures fournit des mises à jour sur les engagements du gouvernement et où la société civile partage ses propositions et recommandations.

- Partager l'agenda des sessions d'information à l'avance et permettre aux OSC de suggérer des sujets pour l'agenda.
- Établir un canal pour que les OSC présentent des propositions écrites sur les politiques publiques et l'expertise technique aux comités des paquets de mesures entre les sessions d'information.

COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

6. Organiser une réunion régionale entre les coordonnateurs spéciaux de la Déclaration de Los Angeles et la société civile d'ici octobre 2024 afin de développer un plan de travail conjoint pour renforcer la coordination au niveau national de la société civile dans la mise en œuvre de la Déclaration de Los Angeles.

7. Par la suite, chaque coordonnateur spécial de pays doit se réunir trimestriellement avec les OSC locales et nationales pour les informer des progrès et connaître leurs préoccupations et propositions.

8. Inviter les OSC en tant qu'observateurs des réunions entre les coordinateurs spéciaux, y compris les OSC nationales lorsque les réunions se tiennent dans les différents pays hôtes.

SUIVI, ÉVALUATION ET ACCÈS À L'INFORMATION

9. Créer un mécanisme formel pour suivre les progrès de la Déclaration de Los Angeles en utilisant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. La société civile peut apporter des connaissances techniques pour créer des indicateurs et développer des matrices de suivi pour l'utilisation des gouvernements.

10. Les engagements et les plans devraient être élaborés de manière consultative et participative, avec des processus d'évaluation et de reddition de comptes transparents.

11. Publier et diffuser des informations sur les engagements dans les langues locales (espagnol, anglais, portugais, français, créole haïtien et autres langues courantes de la région), afin que les OSC puissent effectivement participer à la mise en œuvre, suivre les progrès et communiquer avec précision les changements de politiques aux organisations locales et aux migrants.

- Maintenir à jour le site web de la Déclaration de Los Angeles et promouvoir son utilisation.
- Créer et mettre à jour régulièrement un système de suivi public sur le site web de la Déclaration de Los Angeles avec les engagements des gouvernements et les progrès des indicateurs.
- Assurer que les gouvernements signataires diffusent les engagements par écrit au niveau national via leurs coordonnateurs spéciaux pour augmenter l'appropriation du processus par la société civile et favoriser un dialogue inclusif sur les engagements.

ARTICULATION AVEC D'AUTRES PROCESSUS

12. Assurer la coordination entre la Déclaration de Los Angeles et d'autres mécanismes régionaux et internationaux¹ pour promouvoir les bonnes pratiques, éviter la duplication des efforts et tirer parti des initiatives existantes.

- Inviter les OSC ayant participé à d'autres mécanismes régionaux pour assurer la continuité. L'expérience de ces OSC est utile pour contribuer aux politiques et programmes.

(1) Les mécanismes régionaux incluent la Conférence sud-américaine sur les migrations (CSM), la Conférence régionale sur la migration (CRM), le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations, le Processus de Quito, le MIRPS, Cartagena +40, le Mercosur et la CARICOM.